

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Bordereau de versement

Vous avez choisi de soutenir l'École de Psychologues Praticiens et nous vous en remercions vivement.

Afin de vous envoyer votre reçu libératoire, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce formulaire complété par courrier ou par mail :

ÉCOLE DE PSYCHOLOGUES PRATICIENS
23, rue du Montparnasse
75006 PARIS
ou par mail à plabille@psycho-prat.fr

ATTENTION : En 2022, il n'y a plus d'intermédiaire. Vous pouvez verser le solde de votre taxe d'apprentissage directement à l'EPP du 1er janvier au 31 mai 2022

VOTRE ENTREPRISE :

*mention obligatoire

Nom de l'entreprise (ou apposez votre cachet)*

.....

Adresse*.....

Code postal* Ville* N° de Siret*.....

Nom et prénom du contact Fonction

Téléphone..... Mail.....

VOTRE VERSEMENT:

1 - Solde de la taxe :

Le montant du 13 % (solde de la taxe d'apprentissage) se calcule sur une projection de la Masse Salariale Brute 2022 (MSB). Soit 13 % de 0.68 % de la MSB. Ce calcul équivaut à 0.08 % de la MSB.

Exemple : pour une projection MSB de 100.000 € : $100.000 \text{ €} \times 0,68 \% = 680 \text{ €} \times 13 \% = 88,40 \text{ €}$

2 – **Versement** direct de la part des 13 % à l'EPP **avant le 31 mai 2022**.

3 - Pour nous signaler votre versement et recevoir votre reçu libératoire, merci de compléter et de nous retourner ce bordereau par mail ou par courrier.

Montant de votre versement : € - **Mode de paiement choisi** :

Virement FR76 3006 6106 2100 0108 2272 092 - BIC : CMCIFRPP –

Indiquer impérativement lors de votre virement le nom et le Siret de l'entreprise (*)

Chèque n° Banque
.....à l'ordre de l'EPP

A quel titre avez-vous choisi de soutenir notre école ?

Partenaire/ Recrutement/Stages/Alternance

EPP Alumni

Parent d'élève

Fournisseur

Autre

ÉCOLE DE PSYCHOLOGUES PRATICIENS

23, rue du Montparnasse

75006 Paris

01 53 63 81 89

Siret : 784 280 729 00020